

Jeudi 07 Janvier 2021

**LES VANS** Conseil municipal

## Les commerçants aidés

Le principal dossier du dernier conseil municipal, qui s'est tenu le 21 décembre, concernait l'aide que la municipalité pouvait apporter aux commerçants qui ont dû fermer en novembre. Il a été décidé de distribuer des bons d'achat d'un montant de 20 €, aux foyers des Vans. On recense une centaine de commerçants pour 1 400 foyers. Les commerçants prépareront chacun une quinzaine de bons nominatifs qui seront disponibles à la mairie pour un tirage au sort par les habitants. Cette démarche, qui a déjà eu du succès dans d'autres communes, souligne Nicolas Broche, encouragea les Vanséens à découvrir leurs commerçants et à « consommer local » tout en aidant les commerçants.

Après l'opération, qui durera quelques mois en début d'année et dont le coût pour la commune s'élèvera à environ 30 000 €, la subvention sera versée à l'association des commerçants qui la



Le maire démarre la réunion.

leur redistribuera. Cependant, souligne les élus, la situation générale est fluctuante, il faut donc être flexible dans l'organisation de l'opération.

Un nouvel organigramme a été mis en place, avec la création du pôle animation-festivités-protocole, et le pôle communication. Ces pôles auront un agent centralisateur qui recevra tous les arrêtés et les informations. Chaque service fera son propre arrêté et les remontera à l'agent.

La création de ces pôles implique des changements de filière pour certains agents, ainsi que la création de postes pour des promotions in-

ternes qui sont dus. Deux postes de rédacteur catégorie B et la création d'un poste ASVP ont été votés, avec deux abstentions.

Il a été décidé de diffuser les séances du conseil municipal par Facebook. La société Technup à Gropieres, qui a assuré la diffusion lors de l'installation du conseil en mai a été choisi.

La réunion s'est terminée de façon très amicale autour d'un gâteau et du champagne, non seulement pour marquer la période des fêtes de fin d'année, mais aussi pour marquer l'anniversaire du maire, Jean-Marc Michel, ce même jour.

**LES VANS**

# Le partenariat entre le Sictoba et les Restos du cœur est plus efficace que jamais

Depuis des années, le Sictoba (Syndicat intercommunal de collecte et traitement des ordures ménagères de la Basse Ardèche)

et les Restaurants du cœur sont partenaires, en particulier avec l'antenne des Vans dirigée par Anne Perceval. Ce jeudi 7 jan-

vier, le nouveau président du Sictoba, Jean-François Borie, accompagné de Serge Allavena, vice-président, se sont rendus sur la plateforme vanséenne pour refaire un point sur le partenariat liant les deux structures.

Benoît Taupenas, chargé de communication, en a profité pour remettre une cinquantaine de sacs destinés à la collecte des emballages/bacs jaunes. En outre, le syndicat reverse 1,50 € par tonne d'emballages recyclés aux Restos du cœur. La subvention augmente notamment grâce à l'extension des consignes de tri (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019). Cependant, le tonnage des emballages recyclés peut encore augmenter grâce aux efforts de tri de tous qui feront baisser la quantité d'or-

dures ménagères où de nombreux emballages et papiers sont encore présents.

Anne Perceval s'est félicitée de ce partenariat et a remercié les élus présents. Elle a expliqué que cette antenne, composée de 57 bénévoles, accueille environ 250 personnes. Les aliments, vêtements, petits meubles, appareils électroménagers ou matelas propres peuvent être déposés tous les mercredis matin. Elle a ensuite fait visiter les locaux d'environ 350 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée de l'ancien hôpital, qui devraient rester pérennes malgré les futurs travaux prévus sur cette friche. Anne lance d'ailleurs un appel aux élus de la mairie et, en même temps, ceux de la communauté de communes pour en discuter.



**Les élus du Sictoba ont visité les locaux des Restos du cœur. De gauche à droite : Serge Allavena, vice-président, Jean-François Borie, président, Anne Perceval, responsable de l'antenne des Vans, et quelques bénévoles.** LeDL/B.R.

